COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 26 mai 2020

Présents:

M. MARCHAND, Mme NAEGERT, M. IRAÇABAL, Mme COCHINARD, M. BRAVO LERAMBERT, Mme DE BOYER, M. LAFFITTE, Mme MOREAU, M. HENRIQUES, Mme MASSOT, M. NOÉ, Mme DESEILLE DENZER, M. BLIGNY, Mme VOEGELIN, M. CHAUVIN, Mme CHAPPAT, M. CHILDS, Mme CHAMAYOU, M. TOUPIOL, Mme SENEPART, M. LATOURETTE, Mme KORFAN, M. DE ROMBLAY, Mme POIRET, Mme MARTIN, M. GONDRON, Mme PÉJU, M. ARAUJO-LAFITTE, M. DUYCK.

I. Mot d'accueil par Patrice MARCHAND

- A. Minute de silence en mémoire de Claude CAQUELARD
- B. M. MARCHAND rappelle les résultats des élections
- C. M. MARCHAND appelle un à un les conseillers municipaux

II. M. MARCHAND donne la parole au doyen selon les dispositions de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales : M. CHAUVIN préside donc la partie de la séance à l'élection du Maire

- A. Désignation du secrétaire de séance : M. IRAÇABAL est élu à l'unanimité
- B. Désignation des assesseurs : il est de tradition de désigner les deux plus jeunes, soit M. BRAVO LERAMBERT et NOÉ.

III. Elections du Maire

- A. Rappel des dispositions légales
- B. Opération de vote
- C. Dépouillement
- D. Proclamation des résultats par M. CHAUVIN : M. MARCHAND est élu Maire de Gouvieux par 25 voix et 4 bulletins blancs.

IV. <u>Délibération sur le nombre d'adjoints</u>

Adopté par 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes MARTIN, PÉJU, MM. GONDRON, ARAUJO-LAFITTE, DUYCK).

V. <u>Elections des Adjoints</u>

- A. Rappel de la procédure
- B. Présentation des listes
- C. Opérations de vote et dépouillement
- D. Le Maire proclame les résultats : sont élus Adjoints par 25 voix pour, 1 nul et 3 blancs :
 - 1. Thomas IRAÇABAL
 - 2. Christine COCHINARD
 - 3. Patrick CHAUVIN
 - 4. Aline VOEGELIN
 - 5. Patrice BLIGNY
 - 6. Laurence NAEGERT
 - 7. Jean-Claude LAFFITTE.

VI. Lecture de la Charte de l'élu local

VII. Délibération sur le versement de l'indemnité de fonction au Maire et aux Adjoints

Adopté par 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes MARTIN, PÉJU, MM. GONDRON, ARAUJO-LAFITTE, DUYCK).

VIII. <u>Délégation d'attribution au Maire</u>

Adopté par 24 voix pour, 4 contre (Mmes MARTIN, PÉJU, MM. GONDRON, ARAUJO-LAFITTE) et 1 abstention (M. DUYCK).